



# PAS À PAS...

Bulletin du comité des usagers du CRDI-TSA-DP du Bas-Saint-Laurent

Le bulletin *Pas à Pas* est offert aux parents et à des usagers par le comité des usagers du CRDI-TSA-DP du Bas-Saint-Laurent

PRINTEMPS-ÉTÉ 2019

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

Bonjour à vous usagers, parents ou proches,

L'été s'approche avec quelques hésitations mais nous le retrouverons assurément!

De notre côté, nous continuons à assurer une présence et une vigilance à vos préoccupations. Nous suivons les dossiers en cours et continuons nos représentations auprès des personnes concernées afin que, de ces dossiers, puissent émaner des réponses adéquates aux préoccupations soulevées.

En cours d'année, nous vous offrirons une rencontre conférence à laquelle vous serez invités à participer; le thème vous sera confirmé lors du prochain envoi du journal Pas à Pas à l'automne. Nous vous invitons à visiter les liens internet offerts dans cette édition pour prendre connaissance de la littérature existante qui pourrait vous interpeler.

Un bon été à vous tous et au plaisir d'échanger,

Manon Pedneault, présidente du comité des usagers DI-TSA-DP BSL

## LE COMITÉ DES USAGERS

Le comité est composé d'usagers ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme ou une déficience physique qui **reçoivent des services du CRDI-TSA-DP du Bas-Saint-Laurent**, de parents et de proches de ces personnes. Le comité contribue au maintien et à l'amélioration de la qualité des services offerts à la clientèle.

### LES FONCTIONS :

- **RENSEIGNER** les usagers sur leurs droits et leurs obligations;
- **PROMOUVOIR** l'amélioration des conditions de vie des usagers à l'égard des services offerts par le CRDI-TSA-DP du Bas-Saint-Laurent;
- **DÉFENDRE** les droits et les intérêts individuels ou collectifs des usagers;
- **ACCOMPAGNER** ou **ASSISTER** l'utilisateur, un parent ou un proche dans ses démarches auprès de l'établissement, y compris lorsqu'il désire formuler une plainte;
- **ÉVALUER** le degré de satisfaction à l'égard des services dispensés par l'établissement.

## SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC : DU 1<sup>er</sup> AU 7 JUIN 2019



Pour cette occasion, l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) a émis un nouveau visuel *Adayel découvre la lecture*. Vous pouvez le commander dès maintenant sur le site de l'Office des personnes handicapées :

<https://www.ophq.gouv.qc.ca/evenements/semaine-quebecoise-des-personnes-handicapees/edition-2019.html>

Dans le cadre de ses fonctions, l'OPHQ produit des guides, des rapports, des analyses, des avis et des mémoires sur un ensemble de sujets touchant les personnes handicapées.

Grâce à un outil de recherche sur le site web du site <https://www.ophq.gouv.qc.ca/>, vous trouverez ces différentes publications. Cette section du site vous permet d'effectuer une recherche par mot-clé, par type de document ou par sujet. Si besoin, vous pouvez communiquer à l'OPHQ au numéro 1-800-567-1465.

## AUTISME CANADA

Autisme Canada présente un **Guide du médecin sur l'autisme**, document créé par la Help Autism Now Society et Autisme Canada. Cet ouvrage, rempli d'illustrations et d'explications claires, permet aux médecins ainsi qu'à tous les intervenants auprès d'enfants autistes de mieux saisir les comportements problématiques et de gérer des situations préoccupantes.

<https://autismcanada.org/resources/physician-handbook/?lang=fr>

## TRANSPORT RÉMUNÉRÉ DE PERSONNES PAR AUTOMOBILE - PROJET DE LOI 17

### Déclaration d'appui de l'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (l'AQRIPH)

L'AQRIPH appuie toutes et chacune des recommandations incluses dans les mémoires déposés à la Commission de l'office des personnes handicapées du Québec et de la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) concernant le projet de loi sur le transport rémunéré de personnes par automobile.

L'AQRIPH fait sien le propos de la COPHAN qui indique que la Loi 17 devrait participer pour les personnes handicapées à la poursuite de l'objectif primordial d'inclusion concernant le transport par automobile : *Offrir un service de transport rémunéré de personnes par automobile accessible via une plateforme accessible, disponible dans toute la province dans un délai raisonnable, équivalent à celui de l'ensemble des utilisateurs, par un chauffeur qualifié pour répondre aux besoins et assurer la sécurité de sa clientèle, et ce, sans coût additionnel.*

À titre de référence, le journal de l'OPHQ intitulé **Express-O** offre des références très utiles sur les organismes et les activités offertes dans le milieu.

Adresse web : <https://www.ophq.gouv.qc.ca/publications/cyberbulletins-de-loffice/express-o.html>

## RÉPIT LOISIRS AUTONOMIE

La mission du Répit Loisirs Autonomie est d'offrir, sur le territoire du Bas-Saint-Laurent, des services de répit aux familles hébergeant des personnes vivant avec une déficience intellectuelle et/ou physique et/ou un trouble du spectre de l'autisme.

Pour obtenir des informations pertinentes sur le Répit Loisirs Autonomie, visitez le site web :

<http://www.repitla.ca/>

« Les mots gentils peuvent être courts et faciles à dire, mais ils résonnent à l'infini. »  
Mère Teresa

## CHANGEMENT D'ADRESSE

Veuillez prendre note que lors d'un changement d'adresse, vous devez en aviser votre intervenant-e afin de recevoir toute documentation de leur part. Cela permettra aussi de continuer à recevoir les informations de votre comité des usagers.

## CONSEILLÈRE À LA PERSONNE, À LA FAMILLE ET AUX PROCHES

Le poste de conseillère à la personne, à la famille et aux proches est occupé par un parent d'une personne qui reçoit des services de la Direction de programme DI-TSA-DP. Son rôle de pair aidant permet le partage de son vécu, de son histoire et a pour but de redonner de l'espoir, offrir du soutien et de l'information auprès de personnes qui vivent des situations similaires.

La préoccupation du bien-être d'un proche ayant des besoins peut amener une personne aidante à mettre de côté, volontairement ou pas, son propre bien-être. Il est important d'être alerte puisque cette situation peut mener à l'épuisement. Il existe toutefois plus d'une façon de mettre en place des moyens préventifs. La conseillère est empathique à votre situation et disponible pour vous.

**Renée Michaud**, conseillère à la personne, à la famille et aux proches,  
Direction de programme de déficience intellectuelle, du trouble du spectre de l'autisme et de déficience physique, CISSS du Bas-Saint-Laurent  
Tél. : 418-854-2374, poste 4633  
sans frais : 1 866-470-4425, poste 4633

## RAPPEL

*Le comité des usagers est là pour vous.  
Vous avez un besoin, vous aimeriez être renseigné,  
accompagné et assisté par des parents et usagers  
qui vivent la même chose que vous, le comité des  
usagers est prêt à vous entendre et cheminer avec vous.*

***N'hésitez pas à nous contacter.***



### COMITÉ DES USAGERS CRDI-TSA-DP BSL

274, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5

Tél. : 418-723-4427, poste 3084

Numéro sans frais : 1 866-470-4425

Courriel :

[comite.des.usagers.di.tsa.dp.cisssbsl@sss.gov.qc.ca](mailto:comite.des.usagers.di.tsa.dp.cisssbsl@sss.gov.qc.ca)

PARTICIPATION À LA RÉDACTION DE CE JOURNAL : *Noëlyne Lepage* et *Georgette Lefrançois* du comité des usagers.

MISE EN PAGE : *Solange Tremblay*

Dépôt sur le site web du CISSS-BSL, Comités des usagers et de résidents, DI-TSA-DP